

Résumé

Le programme LIFE, piloté par la Commission européenne, est dédié au soutien des projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il comprend des appels à projets donnant droit à de la subvention, et des dispositifs financiers.



Objectifs de l'appel à projets

Le programme LIFE vise à contribuer à l'élaboration, la mise à jour et le développement de la politique européenne dans les domaines de l'environnement et du climat grâce au financement de projets européens innovants issus des objectifs du programme. Il tend également à accélérer la transition vers une économie efficace et plus durable dans l'exploitation des ressources et promeut la résilience face aux enjeux du changement climatique, de la biodiversité et de la qualité de l'environnement.

Le programme LIFE est divisé en deux sous-programmes « Environnement » et « Climat ».

- **Le sous-programme « Environnement »** (2,6 millions d'euros)
 - **Environnement et utilisation rationnelle des ressources** : Solutions innovantes pour une meilleure gestion de la politique dans le domaine de l'environnement, des déchets, de l'utilisation rationnelle des ressources, l'émergence de l'économie circulaire et verte et d'une gestion de la qualité de l'air et des émissions.
 - **Nature et biodiversité** : émergence de bonnes pratiques pour freiner l'appauvrissement de la biodiversité et le rétablissement de services écosystémiques.
 - **Gouvernance et information en matière d'environnement**, via des campagnes de sensibilisation, l'émergence d'une communauté de pratiques grâce à la diffusion des bonnes pratiques et du partage de connaissances sur l'environnement.
- **Le sous-programme « Action pour le Climat »** (864 millions d'euros)
 - **Atténuation du changement climatique** : réduction des émissions de gaz à effet de serre.
 - **Adaptation au changement climatique** : augmenter la résilience face au changement climatique.
 - **Gouvernance et information en matière de climat** : améliorer les actions face au changement climatique grâce à une meilleure sensibilisation des individus.

Le ou les porteurs de projets doivent également choisir le format du projet :

- **Projets traditionnels** : des projets pilotes, de démonstration et/ou de diffusion et sensibilisation aux bonnes pratiques. Innovations d'usages. Activités limitées de recherche possibles pour améliorer les données ou connaissances liées au projet (TRL 4-5).
Les dossiers Environnement sont évalués en deux phases, les dossiers Climat en une phase seulement.
- **Les projets préparatoires (uniquement sous-programme environnement)** : répondent à des besoins spécifiques liés à l'application de la législation européenne en matière d'actions climatiques et environnementales.
Evaluation en une phase.
- **Projets intégrés** : porter à une grande échelle des stratégies et actions en matière d'environnement ou de climat avec un cofinancement européen de 5 à 10 millions d'euros.
Evaluation en deux phases.
- **Projets d'assistance technique** : appui financier pour la préparation de projets intégrés

Critères d'éligibilité

- Tout type de structure, publique ou privée.
- Un ou plusieurs partenaires.
- Partenaires issus des pays de l'Union Européenne, des pays de l'AELE, les pays candidats ou en voie d'adhésion, les pays relevant de la politique de voisinage et les pays membres de l'Agence européenne pour l'environnement.
- Le projet doit apporter une plus-value environnementale ET européenne.

Financement des projets

- Maximum 5 millions d'euros sauf projets intégrés (en moyenne entre 500 000 et 1.5 M€)

- Taux de financement des projets : 55% pour les projets traditionnels, et exceptionnellement 75% pour des projets « Nature et Biodiversité » impliquant plusieurs partenaires européens. 60% pour les autres types de format.
- Durée moyenne: entre 2 et 5 ans.
- Projets ambitieux et à forte dimension européenne. Taux de succès entre 25% et 35% selon les lignes.

Les financements couvrent notamment :

- Activités éligibles : informations, études, évaluation des politiques, networking, etc..
- Les coûts de personnel et la TVA
- Achats de terrains (sous conditions) et infrastructures (inférieur à 500 000 €)
- La gestion du projet qui représente 5 à 10% du budget du projet.

Les activités de recherche fondamentale et les activités récurrentes sont exclues des financements.

<p>Agenda du prochain appel à projets</p> <p>Les appels à projets LIFE ouvrent généralement début avril chaque année.</p> <p>Une journée nationale d'information à lieu à cette période.</p> <p>Le Ministère propose un service gratuit de relecture des dossiers via son partenaire ENVIROPEA Formulaire à télécharger sur le site MTES.</p>	<p>Prochaines dates de clôture</p> <p>Clôture des appels en juin ou septembre selon les formats et thématiques.</p> <p>Calendrier détaillé 2020 à venir : https://ec.europa.eu/easme/en/section/life/calls-proposals</p>
--	---

Pour aller plus loin

- **Site dédié au programme LIFE :** <https://ec.europa.eu/easme/en/life>
- **Point de Contact National PME :** Marie-Christine SALMONA (Nature & Biodiversité) – Julia PEREIRA DA PONTE (Environnement & Efficience des ressources) – Michel DUHALDE (action pour le climat)
lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr
- **Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises / Bureau Europe :**
 - Maud SCHNEIDER, mschneider@auvergnerhonealpes-entreprises.fr, 04 37 37 85 81
 - Charlotte RIX NICOLAJSSEN, crixnicolajsen@auvergnerhonealpes-entreprises.fr, 04 72 75 40 76
 - Lisa JANIN, ljanin@auvergnerhonealpes-entreprises.fr, 04 37 37 85 86